

Assemblée Générale du 19 juin 2019

*Extrait des délibérations*

**Délibération concernant les mises en conformité de certains tarifs publics appliqués pour l'année 2019 :**

Il est rappelé que l'Assemblée Générale du 13 février 2019 a validé les tarifs publics au titre de l'année 2019 appliqués au sein des services de la CCI du Beaujolais, à savoir : l'aérodrome, le port, les locations de salles du Bâtiment de la formation et le Pôle Appui aux Entreprises.

Suite aux décisions prises en Assemblée Générale de CCI France le 9 avril 2019, certains tarifs applicables au sein du Pôle Appui aux Entreprises de la CCI du Beaujolais doivent être mis en conformité et concernent :

- le Centre de Formalités des Entreprises,
- certaines Formalités Internationales,
- la mise en place d'une nouvelle offre à destination des buralistes : « audit préalable ».

Après en avoir délibéré, il est demandé à l'Assemblée Générale de :

- valider les tarifs publics (tels qu'exposés en annexe) qui seront appliqués au titre de l'année 2019 au sein du Pôle Appui aux Entreprises de la CCI du Beaujolais,
- donner tout pouvoir au Président Philippe GUERAND au nom et pour le compte de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes, à l'effet ci-dessus, pour passer et signer tous actes, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

M. LE PRESIDENT. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

---

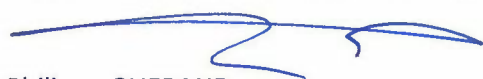
<b>Quorum :</b>	<b>61</b>	<b>Voix pour :</b>	<b>88</b>
<b>Présents :</b>	<b>44</b>	<b>Voix contre :</b>	<b>0</b>
<b>Représentés :</b>	<b>44</b>	<b>Abstentions :</b>	<b>0</b>

---

Extrait certifié conforme

Le 21 juin 2019, à Lyon

Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes



Philippe GUERAND

**Annexe à la délibération portant sur  
la mise en conformité des tarifs appliqués  
au sein du Pôle Appui aux Entreprises**

**Assemblée générale du 19 juin 2019**

**1/ CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES**

- Prestation CFE (réception dossier, vérification des mentions obligatoires, transmission) – Formalités Art.3 incluses : prise en charge par la CCIB au titre de sa mission de service public.
- Prestation CFE+ (prestation CFE + assistance à la complétude des documents et contrôle de cohérence entre la liasse et les pièces jointes) : 70 € HT (net de Taxe).

**2/ FORMALITES INTERNATIONALES**

a) Convergence régionale des tarifs

- Dépôt de signature (au guichet) : 37,50 € HT - 45 € TTC

b) Précision du montant TTC

- Attestation communautaire (guichet) : 104,17 € HT - 125 € TTC
- Attestation d'existence (guichet) : 66,67 € HT – 80 € TTC
- Envoi courrier simple (guichet) : 2,50 € HT - 3 € TTC
- Envoi courrier avec AR (guichet) : 8,33 € HT – 10 € TTC

**3/ FINANCEMENT**

Nouvelle prestation proposée par la CCIB (offre nationale, conventionnée avec le Syndicat des buralistes et Tarif régionalisé au niveau du réseau CCI ARA)

- Audit Buraliste : 650 € HT / j



## **Assemblée Générale du 3 Juin 2019**

### **NOTE DE PRESENTATION**

#### **Mise en conformité des tarifs appliqués au sein du Pôle Appui aux Entreprises Assemblée générale du 3 juin 2019**

Il est rappelé que l'Assemblée Générale du 28 janvier 2019 a validé les tarifs publics au titre de l'année 2019 appliqués au sein des services de la CCI du Beaujolais, à savoir : l'aérodrome, le port, les locations de salles du Bâtiment de la formation et le Pôle Appui aux Entreprises.

Suite aux décisions prises en Assemblée Générale de CCI France le 9 avril 2019, certains tarifs applicables au sein du Pôle Appui aux Entreprises de la CCI du Beaujolais doivent être mis en conformité et concernent :

#### **1/ CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES**

- Prestation CFE (réception dossier, vérification des mentions obligatoires, transmission) – Formalités Art.3 incluses : prise en charge par la CCIB au titre de sa mission de service public.
- Prestation CFE+ (prestation CFE + assistance à la complétude des documents et contrôle de cohérence entre la liasse et les pièces jointes) : 70 € HT (net de Taxe).

#### **2/ FORMALITES INTERNATIONALES**

##### a) Convergence régionale des tarifs

- Dépôt de signature (au guichet) : 37,50 € HT - 45 € TTC

##### b) Précision du montant TTC

- Attestation communautaire (guichet) : 104,17 € HT - 125 € TTC
- Attestation d'existence (guichet) : 66,67 € HT – 80 € TTC
- Envoi courrier simple (guichet) : 2,50 € HT - 3 € TTC
- Envoi courrier avec AR (guichet) : 8,33 € HT – 10 € TTC

#### **3/ FINANCEMENT**

Nouvelle prestation proposée par la CCIB (offre nationale, conventionnée avec le Syndicat des buralistes et Tarif régionalisé au niveau du réseau CCI ARA)

- Audit Buraliste : 650 € HT / j

*L'Assemblée Générale de la CCI Beaujolais et de la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes doivent donc délibérer pour permettre l'application de ces tarifs.*